

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 29 juin (29/06/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 23 juin, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Pierre PUCHOUAU), **Adjoint**,

Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Robert DUPARC (représenté par Monsieur Ignace VELA), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Monsieur Franck BOUSQUET), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur MOUILLERAC est nommé secrétaire de séance.

12- 29 juin 2021

12. Entretien des toitures sur les édifices classés Monuments Historiques – programme 2021 à 2023 – Demande de subventions - 1^{ère} tranche année 2021 (annule et remplace la délibération n° 27 du 27 mai 2021)

Rapporteur : Monsieur PUCHOUAU.

Considérant le principe d'une mission pluriannuelle d'entretien des toitures des bâtiments communaux classés Monuments historiques estimé à 100 875,50 € HT (travaux et honoraires), dont 86 478,50 € pour les travaux. Les bâtiments concernés sont l'abbaye Saint-Pierre (église et bâtiments abbatiaux), l'ancien Palais Abbatial, l'ancien Collège des Doctrinaires, l'église Saint-Martin et l'ancien séminaire. La maîtrise d'œuvre a été confiée à Stéphane Thouin Architecture pour un montant estimé à 14 400 € HT.

Considérant la nécessité de réaliser les travaux pour la 1^{ère} tranche dont le montant de l'opération est estimé à 33 857,50 € HT

Considérant le plan de financement de l'opération :

DEPENSES	HT	TTC
Maîtrise d'œuvre	7 200,00 €	8 640,00 €
Travaux	26 657,50 €	31 989,00 €
Total	33 857,50 €	40 629,00 €

RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
ETAT	40%	13 543,00 €
REGION	20%	6 771,50 €
Conseil Départemental (16% sur la partie travaux)	12,60%	4 265,20 €
Commune	27,40%	9 277,80€
TOTAL	100%	33 857,50 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le principe d'une mission pluriannuelle d'entretien des toitures des bâtiments communaux classés Monuments historiques estimé à 100 878,50 € HT (travaux et honoraires), dont 86 478,50 € pour les travaux. La maîtrise d'œuvre a été confiée à Stéphane Thouin Architecture pour un montant estimé à 14 400 € HT. Les bâtiments concernés sont Abbaye Saint-Pierre (église et bâtiments abbatiaux), l'ancien Palais Abbatial, l'ancien Collège des Doctrinaires, l'église Saint-Martin et l'ancien séminaire.

APPROUVE les travaux pour la 1^{ère} tranche dont le montant de l'opération est estimé 33 857,50 € HT.

APPROUVE le plan de financement de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides les plus élevées possibles auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Occitanie et du Département de Tarn et Garonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

ANNULE et **REMPLECE** la délibération n° 27 du conseil municipal du 27 mai 2021.

Pour copie conforme
Moissac le 30 juin 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ